



**LE GUIDE  
(VRAIMENT)  
PRATIQUE  
DE LA PROPRETÉ  
EN VILLE**

# la CHARTRE de la propreté urbaine

Engagez-vous avec nous et signez la charte sur le site internet de la ville !

[www.mairie-fleury-merogis.fr](http://www.mairie-fleury-merogis.fr)

➤ Désireux de participer activement à l'effort collectif en faveur d'une meilleure propreté de proximité dans la Ville de Fleury-Mérogis, et soucieux de respecter les modalités de gestion et de tri de mes déchets, **je m'engage à :**

- ▶ Ne pas déposer sur la voie publique des sacs poubelles et déchets divers et les jeter exclusivement dans les conteneurs enterrés implantés en centre-ville ou dans les bacs roulants de mon quartier
- ▶ Respecter les consignes de collecte
- ▶ Ne pas jeter les mouchoirs, papiers, les mégots éteints, les chewing-gums, les petits déchets divers dans la rue ou sur le domaine public et utiliser les corbeilles ou les dispositifs divers dans la rue ou sur le domaine public
- ▶ Respecter mon environnement et ne pas cracher ou uriner sur le domaine public
- ▶ Ramasser les déjections de mon animal domestique dans la rue ou les zones engazonnées à l'aide de sacs jetables fournis gratuitement par la collectivité (en mairie)
- ▶ Ne pas nourrir les pigeons qui posent de vrais problèmes sanitaires.
- SI JE SUIS UN PARTICULIER, je m'engage également à :**
  - ▶ Utiliser des sacs poubelles solides fermés et d'un volume adapté pour ne pas bloquer les goulottes d'introduction des conteneurs enterrés
  - ▶ Respecter les consignes de tri des déchets ménagers
  - ▶ Laisser à mon fournisseur d'électroménager ou produits hi-fi mon appareil défectueux ou vieillissant lors de l'achat d'un nouvel équipement
  - ▶ Utiliser la déchetterie pour les déchets toxiques ou dangereux.

**SI JE SUIS UN COMMERÇANT, un professionnel, je m'engage également pour la Ville de Fleury-Mérogis à :**

- ▶ Utiliser des sacs poubelles solides fermés et d'un volume adapté (80 litres maximum) pour ne pas bloquer les goulottes d'introduction ou les éventuelles trappes commerciales des conteneurs enterrés
- ▶ Respecter les consignes de tri des déchets ménagers
- ▶ Être un relais d'information et de sensibilisation auprès de mes clients et partenaires
- ▶ Être vigilant et actif sur le maintien de la propreté autour de mon établissement
- ▶ Utiliser les déchetteries pour les déchets spécifiques de mon activité ne pouvant pas être ramassés par le service de collecte.

➤ De son côté, **la Ville de Fleury-Mérogis s'engage à :**

- ▶ Organiser des actions de nettoyage efficaces et identifiées par rapport aux besoins
- ▶ Optimiser le travail des agents du service Propreté-Espaces verts sur le terrain
- ▶ Respecter les orientations nationales environnementales, notamment en matière de préservation des ressources
- ▶ Améliorer la desserte en conteneurs enterrés pour la collecte des déchets
- ▶ Pratiquer le tri des déchets et développer des filières de traitement des déchets respectueuses de l'environnement
- ▶ Informer et sensibiliser le public.

# les CHIFFRES de la propreté à Fleury\*



*\* Tous les chiffres  
concernent l'ensemble  
de la population floriacumoise,  
hors maison d'arrêt,  
sur l'année 2016.*



**3** tondeuses autoportées et **2** véhicules dédiés à l'entretien des espaces verts

## encombrants **OU** déchèterie ?

👉 C'est l'éternel casse-tête, n'est-ce pas ? Distinguer sans l'ombre d'un doute ce qui va à la déchèterie de ce qui peut être déposé aux encombrants n'est pas chose aisée !

💡 **Mémo facile :** tout ce qui va aux encombrants peut aller à la déchèterie mais l'inverse n'est pas vrai !

### Exemples d'objets acceptés aux ENCOMBRANTS

MEUBLES



DÉCHETS ISSUS DU BRICOLAGE (FERRAILLE, BOIS...)



PORTES, CADRES DE FENÊTRES...



PETITE LITERIE



VÉLOS



Tous les objets déposés aux **ENCOMBRANTS** doivent être manipulables par les équipes de ramassage et regroupés sur le trottoir sans gêner la circulation des véhicules ou des piétons. Ces objets ne doivent pas représenter un danger pour les passants ou les équipes de collecte.

### QUAND ?

**Quartier collectif >**  
vendredi matin deux fois par mois. Calendrier 2017 :  
26 mai,  
9 et 23 juin,  
14 et 28 juillet,  
11 et 25 août,  
8 et 22 septembre,  
13 et 27 octobre,  
10 et 24 novembre,  
8 et 22 décembre.

**Quartier pavillonnaire >**  
collecte gratuite sur rendez-vous au 0 800 293 991.

Retrouvez les **adresses et horaires d'ouverture des déchèteries de l'agglomération** en page 19 de ce guide.

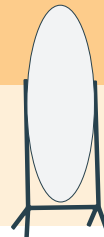
## Interdits aux encombrants mais autorisés en DÉCHÈTERIE



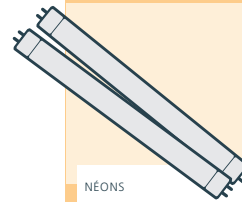
POTS DE PEINTURE



GRAVATS (CARREAUX DE PLÂTRE, CARRELAGE, CÉRAMIQUE, PORCELAINE, TERRE CUITE, ETC.)



GLACES ET MIROIRS, VITRES, VERRERIES



NÉONS



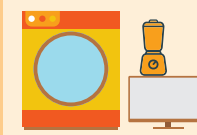
AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET HALOGÈNES



EXTINCTEURS, BOUTEILLES DE GAZ



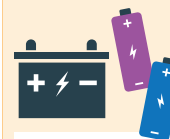
PRODUITS DANGEREUX (WHITE SPIRIT, ACIDE, PHYTOSANITAIRE DANS UN CONTENANT FERMÉ, ETC.)



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET PETIT ÉLECTROMÉNAGER



PNEUS SANS JANTES



BATTERIES, PILES



SANITAIRES



DÉCHETS VERTS, SOUCHES ET BÛCHES, SACS DE TERRE ET CAILLLOUX

# les **BONS** gestes et les **MAUVAISES** habitudes



## Top 5 des bons gestes à adopter (dès demain!)

- 1 Lorsque votre emballage en **carton** est trop grand pour le glisser dans la goulotte du container enterré, découpez-le grossièrement ou pliez-le pour ne rien laisser en dehors des bacs.
- 2 Si vous avez un **toutou**, munissez-vous de sacs disponibles à l'entrée de la mairie pour pouvoir ramasser leurs petites (ou grosses) crottes.
- 3 Jetez votre **chewing-gum** dans une poubelle pour qu'il ne se retrouve pas sous une semelle. Également valable pour les **mégots** de cigarettes et autres **petits déchets**.
- 4 **Prévenez** la mairie ou l'agglomération si vous constatez un tas d'encombrants/déchets sur l'espace public. Pour savoir quel service prévenir, vous pouvez consulter les pages 17 et 19.
- 5 Conservez ce guide à portée de main pour avoir toutes les **réponses** en cas de doute ! Il est fait pour ça.



## Flop 5 des mauvaises habitudes (pas bien!)

- 1 Ne sortez pas vos **poubelles** trop tôt, ce n'est pas beau et surtout cela bloque l'accès des piétons aux trottoirs, et notamment aux personnes à mobilité réduite.
- 2 Ne jetez rien **par terre**: même les plus petits déchets (tickets de caisse, mouchoirs, chewing-gum...) sont nuisibles pour l'environnement, et pour nos yeux !
- 3 Ne donnez pas de nourriture aux **pigeons** sur l'espace public... au risque de provoquer leur prolifération et celle de leurs amis les **rats**...
- 4 Ne jetez jamais vos **ordures ménagères** en vrac, et vérifiez que vos sacs poubelles sont solides et rentrent bien dans les conteneurs enterrés.
- 5 Les **encombrants** c'est pas n'importe quand... Vérifiez les jours de passage si vous habitez en immeuble ou prévenez l'agglomération si vous habitez en pavillon, avant de sortir vos objets (voir le calendrier des collectes pages 6 et 7).



**SIGNEZ  
LA CHARTE  
SUR**  
[www.mairie-  
fleury-merogis.fr](http://www.mairie-fleury-merogis.fr)

**“Vous  
êtes mon  
idole !”**



# le mémo du TRI



## ● Jaune - EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

> **Quartier collectif**: conteneurs correspondants.

> **Quartier pavillonnaire**: bac jaune collecté le mardi après-midi.

### Papiers, cartons et emballages

Tous les emballages se recyclent ! Papiers, cartons, dosettes en aluminium, emballages plastiques... Déposez vos emballages en vrac. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

**Nouveauté**: tous les emballages plastiques sont ramassés. Avec l'évolution des consignes de tri, tous les emballages se recyclent et peuvent être jetés dans le bac ou conteneur jaune. Exemple: bouteilles et flacons en plastique, pots de yaourt, barquettes de beurre ou de viande, pots de crème, blister et films plastiques, polystyrène...



## ● Bornes à VERRE

Le verre doit être déposé dans les 47 bornes à verre réparties dans les différents quartiers de la ville.

Exemple: bouteilles et canettes en verre, pots de confiture... Pour éviter bruits et nuisances, déposez votre verre entre 8h et 20h !

**À noter**: ce mode de collecte en apport volontaire a pour objectif d'améliorer la qualité du tri, de préserver la santé des agents qui collectent les déchets et de réduire la pollution liée au passage des camions.

**Nouveauté**: de nouveaux conteneurs à verre ont été installés récemment en remplacement de ceux usagés. Ces nouvelles bornes sont innovantes en matière d'insonorisation.



## ● Marron-gris DÉCHETS MÉNAGERS

> **Quartier collectif**: conteneurs correspondants.

> **Quartier pavillonnaire**: bac au couvercle gris-marron collecté le vendredi après-midi. Tous les déchets ménagers que l'on ne peut pas recycler sont déposés en sacs fermés dans la borne marron-grise.

**Attention!** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans les zones pavillonnaires uniquement, la collecte des ordures ménagères sera assurée une seule fois par semaine.



## ● Vert DÉCHETS VÉGÉTAUX

> **Quartier pavillonnaire uniquement**: bac au couvercle vert (+ 3 fagots attachés) collectés lundi après-midi de mars à novembre inclus et une fois par mois en hiver.

# les **AUTRES** déchets, on en fait quoi ?

Les autres déchets, **ceux qui ne rentrent dans aucune case** du tri traditionnel et dont on ne se sait jamais quoi faire, on en fait quoi ?!

## DEEE (quésaco ??)

**DEEE: déchets d'équipements électriques et électroniques.**

> Repris par toutes les enseignes de vente d'appareils électriques et électroniques pour tout rachat ou à déposer en déchèterie.

💡 Pensez à leur donner une seconde vie en les donnant ou en les revendant s'ils sont en bon état !

## Les piles et ampoules

> À déposer gratuitement dans tous les magasins qui commercialisent des piles ou ampoules ou à amener en déchèterie.

⚠ **Seules les ampoules basse consommation, les ampoules LED et les tubes fluorescents se recyclent.** Les ampoules incandescentes sont à mettre aux ordures ménagères et les ampoules halogènes sont à déposer à la déchèterie.

## Déjections canines

**Ayez le réflexe sac à toutou !**

> Sacs disponibles gratuitement à l'entrée de la mairie.

Rappel : même dans les zones vertes, les déjections canines sont interdites, ainsi que dans tous les espaces publics (forêt, trottoirs, bois, caniveaux...).

## Médicaments et déchets médicaux

**Les déchets médicaux doivent être collectés de façon précautionneuse** en raison du potentiel dangerosité des produits (médicaments...) et des risques de contamination (seringues usagées, compresses...).

**Déchets médicaux à risque infectieux (seringues usagées ou compresses souillées...):**

> À déposer dans le receveur prévu à cet effet situé place du 8 Mai 1945, à proximité de l'ancienne pharmacie, sous réserve de récupération d'un code d'ouverture auprès de votre pharmacien pour chaque utilisation.

**Médicaments:**

> À déposer gratuitement dans n'importe quelle pharmacie afin qu'ils soient recyclés, après avoir placé les boîtes, notices et plaquettes vides dans le conteneur jaune des emballages.

**PROPRETÉ**  
**ENGAGEZ-VOUS**  
**AVEC NOUS!**



**SIGNEZ  
LA CHARTE  
SUR**  
[www.mairie-fleury-merogis.fr](http://www.mairie-fleury-merogis.fr)

**“Je suis fan!”**



# 5 conseils pour RÉDUIRE ses déchets

👉 Trier c'est bien mais réduire sa production de déchets c'est mieux !  
On a limité la liste à 5, mais elle est très loin d'être exhaustive.  
Vous aussi partagez vos bons tuyaux avec nous sur **Twitter** via **@VMerogis** !

## 1 ● Pensez numérique !

Laissez donc ces pauvres arbres tranquilles. Évitez d'imprimer vos mails et documents lorsque ce n'est pas nécessaire et demandez à recevoir vos factures/avis d'imposition/bulletin de paie de façon dématérialisée lorsque cela est possible. Pour désemplir vos boîtes aux lettres, demandez gratuitement votre autocollant « Stop Pub » à l'agglomération Cœur d'Essonne.

## 2 ● Pourquoi pas la recyclerie ?

Plutôt que de mettre votre canapé encore en bon état sur le trottoir, pourquoi ne pas le donner à la recyclerie d'Arpajon (De la cave au grenier) ou des Portes de l'Essonne ? Il sera revendu à petit prix et participera à une économie sociale et solidaire.

## 3 ● Épluchures, coquilles d'œuf, fleurs fanées, pain rassis, marc de café...

Plus besoin de les jeter ! Munissez-vous d'un composteur gratuitement auprès de l'agglomération Cœur d'Essonne et utilisez votre compost pour faire pousser vos plantes d'intérieur ou votre potager.

## 4 ● Un trésor dans votre placard ?

Vos vieux vêtements peuvent avoir de la valeur... Vos pièces vintage se revendront très bien en friperies, et certaines grandes enseignes de prêt-à-porter reprennent même n'importe quelle pièce et vous offrent en retour un bon de réduction. Sinon, il existe toujours l'option Le Relais, ces collecteurs qui revendent à bas prix vos vieux vêtements ou les recyclent, ou encore l'association O' Petit Dressing (shopping solidaire) basée à Longpont-sur-Orge. Elle récupère les vêtements usagés pour les remettre en état.

## 5 ● Les courses...

Le moment de toutes les erreurs ! Acheter trop revient à jeter plus. Préférez faire vos courses en plusieurs fois et en quantité réduite pour éviter le gaspillage. Vous pouvez également essayer de privilégier les objets de consommation qui comportent le moins d'emballage possible. Et avant de partir en courses... pensez à prendre vos sacs en tissu !



## le SAVIEZ-vous ?

Le service Espaces verts de la ville utilise **zéro pesticide**. Des techniques 100% naturelles sont donc utilisées pour l'entretien des espaces verts.

Dès 2019, tous les **particuliers** devront supprimer également l'usage des **produits phytosanitaires**.

Notre ville possède son propre **hôtel à insectes**. Il sert de refuge et de lieu de reproduction pour plusieurs espèces et permet de maintenir l'équilibre grâce à davantage de biodiversité en ville.

Pas besoin de rincer un emballage avant de le jeter dans le bac jaune, il suffit de **bien le vider**.

Les espaces verts et naturels représentent plus de la moitié du territoire communal. Un véritable **poumon** qu'il faut préserver !

L'Agglomération met gratuitement à votre disposition des **composteurs individuels** en plastique d'une contenance de 400 litres. Ils sont fournis avec un "bio-seau", une petite poubelle de cuisine.

Adressez votre demande par courriel ([dechets@coeuressonne.fr](mailto:dechets@coeuressonne.fr)) ou par courrier (Centre technique des Montatons, 16 bis rue Denis-Papin à Saint-Michel-sur-Orge).

## qui FAIT quoi ?

👉 On vous l'accorde volontiers, ce n'est pas évident de s'y retrouver entre les compétences qui relèvent de l'agglomération Cœur d'Essonne, de la mairie, mais aussi de vous !

**Petit point utile pour être sûr de qui fait quoi.**

### Agglo

L'agglomération Cœur d'Essonne tient un rôle majeur dans la propreté en ville. C'est elle qui organise la collecte des ordures ménagères, des emballages (bac jaune), du verre et des encombrants.

### Mairie

Pour notre part, nous veillons à ce que l'espace public reste propre et agréable. Les agents communaux ramassent quotidiennement les détritiques et vidant les poubelles de rue. La balayeuse quant à elle est passée 1 à 2 fois par mois dans chacune des rues de la ville.

### Vous

Quant à vous, votre rôle dans cette chaîne est tout aussi majeur. Il vous revient de bien respecter les consignes de tri et, pour les zones pavillonnaires, de prêter attention aux jours de ramassage et sortir vos poubelles au bon moment. Vous devez également veiller au désherbage et au déneigement du trottoir situé devant chez vous.

***La propreté, c'est un sport d'équipe !***



**PROPRETÉ**

**ENGAGEZ-VOUS  
AVEC NOUS!**

**“J’aime  
beaucoup  
ce que vous  
faites”**

**SIGNEZ  
LA CHARTE  
SUR  
www.mairie-  
fleury-merogis.fr**



[www.mairie-fleury-merogis.fr](http://www.mairie-fleury-merogis.fr) | [f](#) Ville de Fleury-Mérogis | [t](#) @vmerogis

## numéros et adresses UTILES

➤ Pour ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères, emballages, déchets verts et encombrants des pavillons: N° Vert **0 800 29 39 91**

➤ Pour ce qui concerne l’espace public : Allô propreté **01 69 46 72 12**

### Coordonnées et horaires des déchèteries et recycleries

▶ **Déchèterie de S<sup>te</sup>-Geneviève-des-Bois**  
13, rue Paul-Langevin  
91700 S<sup>te</sup>-Geneviève-des-Bois  
**Horaires**  
Du lundi au samedi 9h-18h  
Dimanche et jours fériés 9h-12h

▶ **Déchèterie de Saint-Michel-sur-Orge**  
Rue d’Alembert - Techniparc  
91240 Saint-Michel-sur-Orge  
**Horaires**  
Du lundi au samedi  
9h-12h et 13h-18h  
Dimanche et jours fériés 9h-12h

▶ **Déchèterie d’Égly**  
Rue des Meuniers  
Lieu-dit Villelouvette - 91520 Égly  
**Horaires d’été**  
(à partir de fin mars 2017)  
Du lundi au samedi 9h-13h  
et 14h-17h45  
Lun et ven matins: fermé  
Dimanche 9h-13h

▶ **Déchèterie de Lardy**  
Rue Jacques-Cartier  
91510 Lardy  
**Horaires**  
Du lundi au samedi  
9h-12h et 13h-18h  
Dimanche et jours fériés  
9h-12h  
Fermeture le jeudi

▶ **Déchèterie de Nozay**  
RD 59 - Chemin des Bœufs  
91620 Nozay  
**Horaires**  
Du lundi au samedi  
9h-12h et 13h-18h  
Dimanche et jours fériés 9h-12h  
Fermeture mardi et jeudi

▶ **Déchèterie de Vert-le-Grand**  
Route de Braseux  
91810 Vert-le-Grand  
**Horaires**  
Du lundi au samedi 9h-18h  
Dimanche et jours fériés  
9h-12h

▶ **Recyclerie d’Arpajon**  
“De la cave au grenier”  
72, Grande-Rue - 91290 Arpajon  
**Horaires**  
Mardi 15h-19h  
Mer au sam 10h30-13h30 et 15h-19h  
Dimanche 10h-12h30  
Fermeture le lundi

▶ **Recyclerie des Portes de l’Essonne**  
29, quai de l’Industrie  
91200 Athis-Mons  
recyclerie-portessesonne.fr  
01 69 57 84 34  
**Horaires**  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
9h30-16h30  
Fermeture le jeudi  
Ouvverte 2 samedis par mois 10h-18h

▶ **O’ Petit Dressing**  
(shopping solidaire)  
11, route de Montlhéry  
91310 Longpont-sur-Orge  
06 15 31 02 20 (M<sup>me</sup> Amina Stitou)  
Mail : opetitdressing@hotmail.com  
**Horaires**  
Du mardi au samedi  
10h-12h30 et 15h30-18h30  
Fermé dimanche et lundi

#### Horaires d’hiver des déchèteries

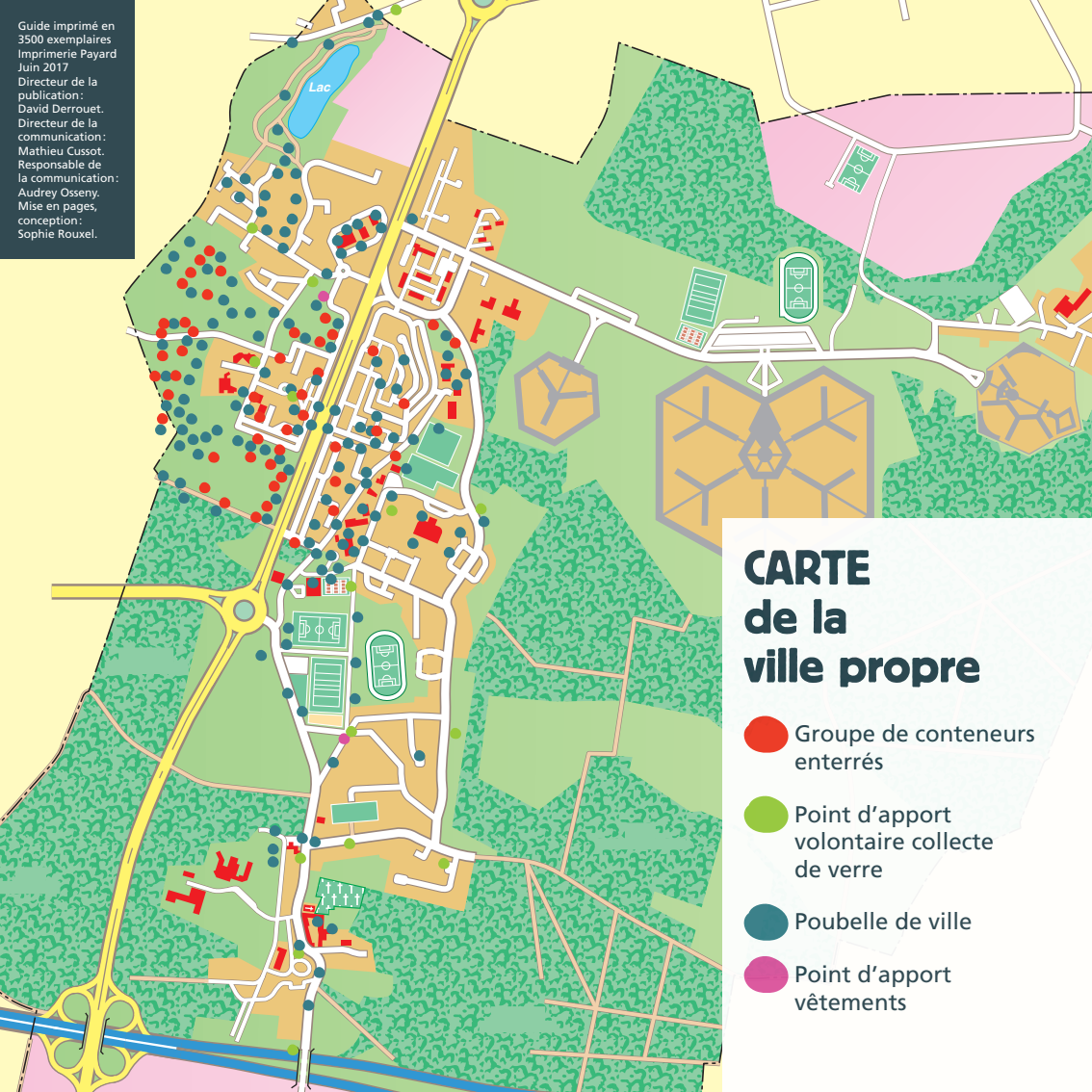
Fermeture les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

**Pour Égly (à partir de fin octobre 2016) :**

- Du lundi au samedi 10h-13h et 14h-17h
- Lundi et vendredi matins fermés
- Dimanche 10h-13h.

Guide imprimé en  
3500 exemplaires  
Imprimerie Payard  
Juin 2017

Directeur de la  
publication:  
David Derrouet.  
Directeur de la  
communication:  
Mathieu Cusot.  
Responsable de  
la communication:  
Audrey Osseny.  
Mise en pages,  
conception:  
Sophie Rouxel.



## CARTE de la ville propre

-  Groupe de conteneurs enterrés
-  Point d'apport volontaire collecte de verre
-  Poubelle de ville
-  Point d'apport vêtements